

Barème public des licences d'exploitations des Données et Géoservices IGN au 1^{er} juillet 2019

L'IGN concède des licences d'exploitation qui autorisent le licencié à intégrer les données numériques IGN dans une offre de produits ou services à valeur ajoutée destinée à être diffusée à des tiers. Il existe trois familles de licences d'exploitation.

1. La licence d'exploitation « **grand public numérique** » autorise le licencié à intégrer les données et Géoservices IGN dans une offre de produits ou de services. Cette offre est destinée à une diffusion en nombre, pour un usage privé de l'utilisateur final excluant en particulier l'usage dans un cadre professionnel.
2. La licence d'exploitation « **reproduction graphique** » autorise le licencié à reproduire une donnée IGN sur un support graphique. Le produit ainsi constitué peut être commercialisé ou distribué gratuitement.
3. La licence d'exploitation « **métier** » autorise le licencié à publier une offre à destination du marché professionnel, intégrant des données ou des Géoservices IGN, mais avec des fonctionnalités ou un contenu limité par rapport à un usage « expert ».

Il existe des dispositions spécifiques applicables aux Grands Comptes (montant de redevances annuelles supérieur à 75 000 €). Elles sont disponibles sur simple demande auprès de votre correspondant commercial IGN.

Le présent barème s'applique aux licences d'exploitation dont les conditions générales sont publiées dans le document « Conditions générales des licences d'exploitation des données de l'IGN » disponible sur professionnels.ign.fr. Il définit les redevances dues par le licencié au titre de l'exploitation des données IGN.

Les modalités d'accès aux données (coût de mise à disposition) ou aux services (frais d'accès aux services) sont calculées selon le barème en vigueur exposé dans le document barème des licences d'utilisation des données et des services en ligne téléchargeable sur www.ign.fr.

1. LICENCE D'EXPLOITATION « GRAND PUBLIC NUMERIQUE »

1.1. Intégration de Données IGN

La redevance est déterminée comme la somme des redevances de chaque support externe commercialisé et/ou de chaque téléchargement de données.

Le montant indiqué dans le tableau correspond à la redevance unitaire que doit reverser le licencié d'exploitation à l'IGN pour chaque vente :

| | | Au-delà de 150 000 km ² | Jusqu'à 150 000 km ² | Jusqu'à 30 000 km ² | Par tranche de 100 km ² |
|--|----------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Accès à l'ensemble des données des gammes « Essentielle » et « Premium » | Sans limite de durée | 45 € HT | 25 € HT | 10 € HT | 0,25 € HT |
| | Annuelle | 6 € HT | | | |
| Accès à l'ensemble des données de la gamme « Découverte » ou SCAN OACI | Sans limite de durée | 8 € HT | | | |

Cas particulier - « offre couplée »

Pour une licence sans limite de durée et pour une superficie allant au-delà de 30 000 km², dès lors que la donnée est indissociable (techniquement et commercialement) de l'offre à laquelle elle est dédiée, un coefficient multiplicateur « offre couplée » égal à 0,6 est appliqué au montant des redevances. L'offre couplée ne s'applique pas pour le SCAN OACI.

1.2. Intégration des Géoservices IGN – ressources

Les Géoservices IGN peuvent être utilisés aux seules fins de lecture en continu (flux ou streaming) ou comme moyen de mise à disposition des données, qui sont alors « mises en cache » sur le support de l'utilisateur final.

1.2.1. Lecture en continu (flux, streaming)

L'intégration des Géoservices IGN dans une application aux seules fins de lecture en continu donne lieu au versement correspondant à la licence d'utilisation des Géoservices ressources. La souscription du forfait annuel correspondant donne le droit au licencié de consommer un certain nombre de « transactions » sur cette période.

L'utilisation de la ressource « Plan IGN » est gratuite jusqu'à 10 000 000 de transactions pour tout type d'usage. L'utilisation de toutes les autres ressources est gratuite jusqu'à 2 000 000 de transactions cumulées. Au-delà de ces plafonds, le montant est fonction du nombre de transactions, selon le tableau suivant :

| Nombre annuel de transactions | Prix (€ HT) |
|-------------------------------|-------------|
| 10 000 000 | 5 500 € |
| 20 000 000 | 10 000 € |
| 50 000 000 | 22 500 € |
| 100 000 000 | 45 000 € |
| 200 000 000 | 80 000 € |

Entre deux niveaux de consommation, le prix peut être calculé par interpolation, par tranche de 1 000 000¹.

Pour une consommation supérieure à 200 000 000 de transactions par an, nous consulter.

1.2.2. Mise en cache

La mise en cache, qui permet l'utilisation des ressources IGN hors connexion, donne lieu aux mêmes redevances que l'intégration de données IGN. Cf 1.1.

2. LICENCE D'EXPLOITATION « REPRODUCTION GRAPHIQUE »

Deux modalités de calcul des redevances sont proposées.

2.1. Redevance sur le chiffre d'affaires

Ce barème ne peut s'appliquer que quand le produit final fourni par le licencié d'exploitation est payant². La redevance est une fraction du prix de vente hors taxe du produit final.

Le taux de redevance est fixé selon le tableau suivant :

| Taux de redevance | | Part de la donnée IGN dans le produit final | |
|-------------------|----------------|---|-------------------|
| | | Supérieure à 50 % | Inférieure à 50 % |
| Données IGN | SCAN 25® | 8 % | 4 % |
| | Autres données | 5 % | 2,5 % |

2.2. Redevance en fonction de la surface imprimée

Ce barème est dédié à un produit final gratuit, il est cependant également accessible pour l'éditeur d'une offre payante.

Le principe de tarification est assis sur le **nombre total de dm² imprimés** dans le cadre des offres publiées par le licencié d'exploitation.

¹ Exemple : Montant résultant de la consommation de 4 millions de transactions :

Le barème donne un premier niveau payant de 10 000 000 transactions à 5 500 €. 4 000 000 transactions valent donc 2 200 €.

² Les offres diffusées au seul coût de mise à disposition doivent être traitées avec le dispositif décrit au 2.2.

Le barème est le suivant :

| Nb dm ² | Prix HT |
|--------------------|---------|
| < 10 000 | 0 € |
| 10 000 à 20 000 | 500 € |
| 20 001 à 50 000 | 700 € |
| 50 001 à 100 000 | 1 100 € |
| 100 001 à 200 000 | 1 500 € |
| 200 001 à 500 000 | 2 300 € |

| | |
|-------------------------|-----------|
| 500 001 à 1 000 000 | 4 200 € |
| 1 000 001 à 2 000 000 | 7 900 € |
| 2 000 001 à 5 000 000 | 13 000 € |
| 5 000 001 à 10 000 000 | 25 000 € |
| 10 000 001 à 20 000 000 | 40 000 € |
| 20 000 001 à 50 000 000 | 70 000 € |
| plus de 50 000 000 | 150 000 € |

La redevance est modulée par un coefficient multiplicateur de 0,2 lorsque le document est un périodique imprimé sur du papier de type « papier journal »

Pour un document mis en téléchargement, le nombre de dm² « imprimé » est calculé en retenant la moitié du nombre de téléchargements.

3. LICENCES D'EXPLOITATION « METIER »

3.1. Cas général

Cette licence couvre deux cas de figure :

- les données IGN ou Géoservices IGN sont intégrées dans une application dont les fonctionnalités sont limitées par rapport à celles d'un SIG ;
- Les données IGN sont transformées avant d'être intégrées dans une application, qui peut être un SIG. Le niveau de transformation doit être suffisant pour rendre impossible la reconstitution des données IGN initiales.

3.1.1. Intégration des Données IGN

La redevance due par le licencié est calculée à partir du prix de la licence d'utilisation correspondante (y compris nombre de postes, durée...). On applique à ce prix un coefficient multiplicateur de :

- 0,4 si les données IGN sont intégrés dans une application dont les fonctionnalités sont limitées par rapport à celles d'un SIG ;
- 0,1 si les données IGN sont transformées substantiellement.

3.1.2. Intégration des Géoservices IGN

L'intégration des Géoservices IGN dans une application en ligne à destination des professionnels dont les fonctionnalités sont limitées par rapport à celles d'un SIG donne lieu au versement de redevances selon le tableau suivant :

| Nombre annuel de transactions | Prix (€ HT) |
|-------------------------------|-------------|
| 100 000 | 2 600 € |
| 200 000 | 3 700 € |
| 500 000 | 5 800 € |
| 1 000 000 | 8 200 € |
| 2 000 000 | 11 600 € |
| 5 000 000 | 18 400 € |
| 10 000 000 | 26 000 € |
| 20 000 000 | 36 800 € |
| 50 000 000 | 58 200 € |

Entre deux niveaux de consommation, le prix peut être calculé par interpolation, par tranche de 50 000.

Pour une consommation supérieure à 50 000 000 de transactions par an, nous consulter.

3.2. Forfaits « Exploitants »

L'IGN propose un prix unique valable pour les exploitations forestières ou agricoles (prix fonction de l'emprise utile de l'exploitation, en euros HT) :

- moins de 5 ha : gratuit
- de 5 à 50 ha : 7 €
- de 50 à 100 ha : 12 €
- de 100 à 200 ha : 20 €
- plus de 200 ha : 8 € par tranche de 100 ha.

Cas particuliers

- volume important d'exploitations

Si le licencié déclare plus de 1000 utilisateurs, un montant unique peut être appliqué, à 9 € hors taxe par exploitation.

- prestation saisonnière

Pour des prestations saisonnières (type « déclaration PAC ») nécessitant un accès aux Données ou Géoservices IGN pour moins de 3 mois, un coefficient de 0,4 est appliqué sur ce forfait « exploitant » dès lors qu'il concerne plus de 100 exploitations.